

### **BAREMES 2018**

#### **Transactions**

Moins de 70.000 €, mandat simple : 10 % sur le prix de vente net vendeur

Plus de 70.000 € jusqu'à 110.000 €, mandat simple : 8 % sur le prix de vente net vendeur

Plus de 110.000 € jusqu'à 150.000 €, mandat simple : 6 % sur le prix de vente net vendeur

Plus de 150.000 € jusqu'à 350.000 €, mandat simple : 5 % sur le prix de vente net vendeur

Plus de 350.000 € jusqu'à 650.000 €, mandat simple : 4 % sur le prix de vente net vendeur

Plus de 650.000 € mandat simple : 3,5 % sur le prix de vente net vendeur

#### **Locations**

##### **BAUX D'HABITATION SOUMIS A LA LOI DU 6 JUILLET 1989 (conforme à la loi ALUR)**

1/ HONORAIRES PART LOCATAIRE (montant maximum ne pouvant être supérieur aux honoraires facturés au propriétaire)

	€ HT	€ TTC
<b>Visite, constitution du dossier, rédaction du bail (€/m<sup>2</sup>)</b>	8,33	10
<b>Réalisation de l'état des lieux (€/m<sup>2</sup>)</b>	2,50	3

2/ HONORAIRES PART PROPRIÉTAIRE (calculé sur la même base que les honoraires du locataire)

##### **AUTRES BAUX**

PARKINGS - GARAGES - CAVES (à la charge de chacune des parties)

	€ HT	€ TTC
<b>FORFAIT : Visite, constitution du dossier, rédaction du bail, réalisation de l'état des lieux</b>	66,67	80

#### **En quoi consiste notre prestation:**

- L'envoi des appels de loyer et des quittances. L'encaissement des loyers et charges (surveillance des paiements). La révision des loyers suivant l'indice INSEE en vigueur. Le paiement des charges et taxes afférentes aux biens. La régularisation de charges. La déclaration à la perception du départ du locataire. La surveillance technique de l'immeuble, consultation des entreprises et établissement de devis lorsque des travaux sont nécessaires. La représentation des propriétaires aux assemblées générales. La préparation des éléments nécessaires à l'établissement de la déclaration des revenus fonciers (loyers encaissés, charges à déduire,...) et fourniture des justificatifs nécessaires. Assurance loyer impayé sur demande (Non paiement des loyers. Protection juridique. Taux de 2,45% TTC ou de 2,70% TTC)

Rémunération Maisons sur sommes encaissées: Maisons 5% HT, Appartements 6% HT

Les honoraires de gestion sont déductibles des revenus fonciers. Nous nous engageons à vous virer, au plus tard le 15 du mois, le loyer net directement sur votre compte, et à vous envoyer un rapport de gérance trimestriel.

##### **A la première mise en place du locataire, une remise de 20% est effectuée sur les honoraires:**

De recherche de locataire, de rédaction de bail, des frais d'état des lieux d'entrée et de sortie du locataire